

de la Justice, qui vient de quitter son siège, déclara à cette époque: "pourquoi le gouvernement King n'a-t-il pas relevé les salaires payés aux facteurs ruraux?" Les prix qu'on payait alors étaient raisonnables. Cependant, pour des motifs purement politiques, l'opposition de cette époque, sous la direction du très honorable député qui est maintenant premier ministre et de l'honorable député qui est maintenant ministre de la Justice, réclama des salaires plus élevés. Ces gens promirent, aux applaudissements bruyants de tous leurs amis, qu'une fois au pouvoir, ils aboliraient la méthode des contrats et paieraient aux facteurs ruraux \$70 par mille par année.

M. McGIBBON: Ils sont aujourd'hui payés tant par mille de distance.

M. SANDERSON: Non pas; ils sont rémunérés selon les chiffres de leurs soumissions.

M. McGIBBON: Oui, mais si le montant de la soumission excède un prix donné de tant par mille, on ne leur paie pas l'excédent.

M. MERCIER (Saint-Henri): Ce que vous donnez d'une main, vous l'enlevez de l'autre.

M. SANDERSON: J'ai commis une erreur quant à la date du discours du ministre actuel de la Justice. J'ai dit que c'était en 1930; je vois que cela remonte à avril 1929. Le parti conservateur venait alors de commencer ses promesses sur ce qu'il ferait en arrivant au pouvoir en 1930. C'est le 16 avril 1929 que le ministre de la Justice fit ce discours, dont on peut lire le texte à la page 1593 du hansard de cette année-là. Je ne lirai pas tout ce discours, mais je veux en lire un extrait.

M. ARTHURS: J'invoque le règlement. J'ai écouté attentivement ce débat et je prétends qu'il est absolument irrégulier. L'article que le comité est à étudier est celui qui concerne "les salaires équitables et les inspections", en vertu de la loi des salaires équitables. D'après cette loi, le Gouvernement n'a de contrôle que sur les salaires payés pour l'exécution de travaux publics.

M. CASGRAIN: Ce sont des travaux publics.

M. ARTHURS: ...pas sur les bureaux de postes ou quoi que ce soit de la sorte. Cela est du ressort du ministère des Postes.

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver): Nous discutons l'ensemble de la question des salaires équitables.

M. le PRESIDENT: Je crois quand même que la règle s'applique.

M. SANDERSON: J'ai dit, il y a un instant, que le discours du ministre de la Justice avait été imprimé et adressé à tous les entrepreneurs de transport de la poste rurale. On adressa à ces derniers une lettre spéciale signée, je crois, de l'organisateur en chef du parti conservateur à l'époque.

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver): Sur du papier bleu.

M. SANDERSON: Oui, sur du papier bleu. Cette lettre disait que le parti conservateur regrettait beaucoup de voir les entrepreneurs de transport de la poste rurale travailler pour des salaires de famine, mais que s'ils voulaient faire en sorte d'amener un changement de ministère, c'est-à-dire de voter contre le parti libéral, le parti conservateur s'engageait solennellement, parmi les premières choses qu'il ferait à son arrivée au pouvoir, à augmenter leur rétribution aux taux de \$70 par mille et par an. Je regrette que le ministre de la Justice ne soit pas ici, parce que je veux citer une partie du discours qu'il prononça ici même le 16 avril 1929, lors de la discussion des crédits relatifs au transport du courrier à la campagne.

Voici ce qu'il a dit:

Le système qui a été adopté tout d'abord était basé sur des soumissions et contrats. On annonçait l'ouverture de certaines routes, on demandait des soumissions et en général, un certain nombre de soumissionnaires répondaient aux annonces avec l'espoir de travailler comme courriers dans les campagnes du pays. J'imagine que le manque d'expérience a été cause du fonctionnement défectueux des débuts, mais, avec le temps, la situation, au lieu de s'améliorer, a empiré jusqu'à ce jour, et nous voyons maintenant un système établi pour ainsi dire dans tout le pays et sous le régime duquel des individus, pratiquement employés du Gouvernement...

Et que le ministre du Travail veuille bien noter ceci:

...et du pays, ne reçoivent pas leur juste dû pour transporter le courrier de Sa Majesté. De fait, le revenu est si minime que c'est devenu un scandale public. Cette question a été portée à l'attention du Gouvernement chaque année et elle a été signalée au ministre actuel des Postes. Tous les ans, les porteurs de courrier ont demandé l'étude de leurs réclamations et ont demandé à être traités plus avantageusement.

Je vais décrire la situation actuelle comme suit: les chiffres que je vais citer ne sont que des chiffres de moyenne; je ne désire pas entrer dans des cas particuliers, mais je lis dans le rapport du ministre des Postes pour l'année terminée le 31 mars 1928, que le coût total au pays, pour le transport des courriers "par terre ordinaire" a été de \$6,291,180.52. Des fonctionnaires du ministère m'ont dit que ce chiffre comprend tous les frais des courriers ruraux, toutes les routes par diligence et toutes les routes connues sous le nom de "routes de la gare au